

ADNA info janvier 2011

Une forte activité d'un an et demi de la part des associations, en particulier ADNA, et de la quasi unanimité des élus n'aura pas suffi à convaincre les autorités préfectorales, ministérielles et les dirigeants de l'aéroport ( SA ACA ) que la maîtrise des nuisances passe par une limitation des mouvements des différents types d'avions. La charte 2003 limitait à 10.000 le nombre de mouvements de jets par an.

La charte 2010 exclut toute référence au comptage, et se fonde sur un contrôle plus actif, voire plus technique tel que: suivi des trajectoires et altitudes, mesures permanentes de bruit, et action en temps quasi réel envers les pilotes contrevenants. L'organisme de contrôle national ACNUSA est chargé par le ministre des transports d'assurer l'application correcte de ce contrôle, et d'infliger des sanctions le cas échéant.

ADNA a insisté pendant deux ans pour obtenir une période de chevauchement du contrôle par la limitation du trafic, avec le contrôle par les mesures de bruit, qui nous paraît beaucoup moins direct. En vain.

SA ACA a fait admettre à son conseil d'administration ( dont les 2 maires des communes accueillant l'aéroport) une période probatoire d'un an, en assurant des actions et résultats à courte échéance.

ADNA reconnaît que l'objectif premier est de réduire les nuisances ; un avion qui respecte les règles, et piloté de manière optimale fait effectivement beaucoup moins de bruit.

Des résultats ont été obtenus ; par exemple au village de La Roquette.

ADNA a récemment tenu une réunion sur le « terrain » à l'Argile ( Mouans Sartoux), de manière à faire évoluer la trajectoire MVI des jets plus au nord du Plan Sarrain, afin que les avions survolent la zone verte des gorges de la Mourrachone, et non plus les habitations. Plus à l'ouest, il s'avère que la procédure « MVI mieux guidée » mise en place cet été ne conduit pas comme prévu les avions vers le centre de la vallée de la Siagne. En décembre, nous avons donc demandé de mettre en place une directive afin d'éviter le collinaire de Pégomas, La Roquette, et particulièrement St Jean/ Les Roques.

Tout ceci apporte des progrès, mais bien lentement à notre goût. Nous comprenons les impatiences. ADNA ne prétend pas avoir le monopole de l'action. ADNA est et restera apolitique.

ADNA poursuit néanmoins le dialogue direct avec SA ACA et DGAC de manière à assurer de meilleures trajectoires, et suivre de près leur contrôle actif maintenant rendu possible grâce aux outils récemment mise en place.

Nous restons également vigilants vis a vis de toutes évolutions.

Nous gardons le cap de notre livre blanc édité fin 2007, dont les 10 actions principales sont résumées dans cette PJ : « « « « « top ten » » » » »

Un paramètre majeur de satisfaction des riverains pour ACNUSA est le suivi des plaintes ; ces plaintes permettent de plus à chacun d'entre vous de signaler les nuisances qui lui sont significatives. Rappel : téléphone de Mr Pollet : 04 93 90 42 35, de Mme Ruhier : 04 93 90 42 50 ; ou par mail à [marie.ruhier@cote-azur.aeroport.fr](mailto:marie.ruhier@cote-azur.aeroport.fr) ( texte ou en joignant le format « « « « « fiche de plainte » » » » » ; substituez vos coordonnées et commentaires SVP ; faire copie à [jean-luc.fondacci@thalesaleniaspace.com](mailto:jean-luc.fondacci@thalesaleniaspace.com) qui assure la statistique pour ADNA). SA ACA traite maintenant chacune de ces plaintes, avec retour vers l'auteur.

Pour les personnes qui souhaiteraient manifester plus fortement leur impatience à court terme, veuillez noter que Marie Louise Gourdon Conseillère générale du canton de Mougins, vice présidente de Pôle Azur Provence organise une manifestation à l'aéroport ACM le 22 janvier 2011 à l'occasion du MIDEM ; contact : [collectifnuisancesaeriennes@yahoo.fr](mailto:collectifnuisancesaeriennes@yahoo.fr)

Les membres du bureau ADNA souhaitent à tous les adhérents et sympathisants une bonne année 2011, et particulièrement une réduction effective et significative des nuisances aériennes.